

LES ASSOCIATIONS : ÉTAT DES LIEUX¹

Évolution des budgets associatifs, des ressources et du travail bénévole. Approche départementale des dynamiques de créations d'associations

Lionel Prouteau, Laboratoire d'économie et de management de Loire-Atlantique - Viviane Tchernonog, Centre d'économie de la Sorbonne

Ce document présente les principaux résultats de la quatrième édition de l'ouvrage Le Paysage associatif français qui communique et analyse les résultats des enquêtes périodiques conduites par le Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations afin de dresser des états réguliers du secteur associatif français. La collecte des données est organisée au niveau des communes par le biais d'un questionnaire soumis aux associations en activité sur leur territoire. L'échantillon de la présente enquête soumis à l'analyse compte 6 052 associations et porte sur l'année 2020, 1^{ère} année de la crise sanitaire. Les résultats sont redressés en fonction des hypothèses émises sur la structure du secteur associatif français et sur le nombre d'associations le composant. Cette quatrième édition de l'ouvrage s'est notamment enrichie d'une analyse départementale des créations d'associations, à

partir d'un relevé exhaustif des créations d'associations enregistrées au JO dans les 12 dernières années.

Le secteur associatif : un poids important dans l'économie et dans la société

Le poids économique et social du secteur associatif est important : la contribution des associations au PIB représente ainsi 3,5 % de la valeur ajoutée du pays. Les associations ont réalisé en 2020, 1^{ère} année de la pandémie, un budget cumulé de l'ordre de 113 milliards d'euros, en baisse de 3,4 % par rapport à l'année précédente, mais suivi en 2021 d'un rebond de leurs ressources qui enregistrent une hausse de 9,2 %.

Tableau 1 - Répartition des associations et des budgets selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salariés	Associations Employeuses	Ensemble	% Budget
Action humanitaire, sociale, santé	11,0%	19,0%	11,8%	58%
Défense des droits et des causes	13,0%	10,0%	12,7%	8%
Enseignement, formation, insertion	6,0%	9,0%	6,3%	13%
Sports	24,0%	25,0%	24,1%	12%
Culture	21,0%	21,0%	21,0%	10%
Loisirs	21,0%	8,0%	19,6%	5%
Activités économiques	4,0%	8,0%	4,4%	4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre d'associations	1 226 000	144 000	1 370 000	-
% nombre d'associations	89%	11%	100%	-
Budget cumulé en Mrds € en 2020	8 Mrds €	105 Mrds €	113 Mrds €	113 Mrds
% Budget cumulé en 2020	7,5%	92,5%	100%	-

⁽¹⁾ Source des données présentées : Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog, avec la collaboration de Laura Nirello et Muriel Tabariés. **Le paysage associatif français** - Mesures et évolutions - Éditions Dalloz Lefebvre, août 2023, 389 p..



Le secteur associatif compte, en 2020, 1 370 000 associations en activité dont la grande majorité (89 %) s'appuient uniquement sur le travail bénévole. 65 % des associations sont actives dans les domaines sportif, culturel et de loisirs et 13 % dans celui de la défense des droits des causes. Les associations des secteurs humanitaire, social, santé sont moins nombreuses (12 %). Les secteurs d'activité diffèrent cependant selon que l'association s'appuie ou non sur l'emploi de professionnels salariés : les associations des secteurs humanitaire, social, santé représentent ainsi une association employeuse sur cinq et celui des loisirs représente 1/5e des associations sans salarié. Tableau 1 : Les budgets sont pour l'essentiel concentrés dans les associations qui ont recours à l'emploi de professionnels salariés : les quelque 144 000 associations employeuses concentrent en effet 92,5 % du budget cumulé du secteur associatif. Les secteurs humanitaire, d'action sociale et de santé qui comptent une part importante d'associations de grande taille, concentrent 58 % du budget cumulé du secteur associatif.



LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Les associations vivent majoritairement de financements liés à leur activité, que celle-ci ait une origine privée – ventes aux usagers - ou publique : les recettes d'activité représentent ensemble en 2020 65 % des ressources des associations. Les subventions publiques, alimentent en 2020 20 % du financement total du secteur associatif. Les cotisations, qui constituent la ressource la plus fréquente des associations sportives, culturelles et de loisirs alimentent les budgets associatifs à hauteur de 7 % du financement total. Les dons et le mécénat ne représentent qu'une part limitée des ressources (5 %) (tableau 2).

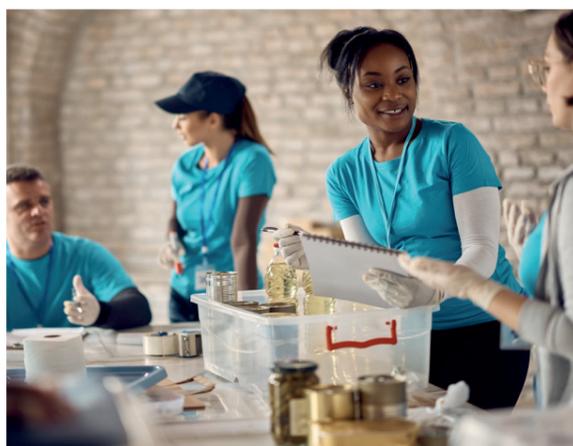
Tableau 2 - Évolution de la nature des ressources des associations de 2005 à 2020

	2005	2011	2017	2020
Cotisations	12 %	11 %	9 %	7%
Dons et mécénat	5 %	4 %	5 %	5%
Recettes d'activité publiques et privées	49 %	61 %	66 %	65%
Dont participation des usagers	32%	36%	42%	36%
Dont commandes publiques	17%	25%	24%	29%
Subventions publiques	34 %	25 %	20 %	20%
Aides et compensations COVID	-	-	-	2%
Total	100 %	100 %	100 %	100%

Source : Lionel Prouteau et Viviane Tcheronog, avec la collaboration de Laura Nirello et Muriel Tabariés. **Le paysage associatif français – Mesures et évolutions** - Éditions Dalloz Lefebvre, août 2023, 389 p

Les interruptions d'activité résultant de la crise sanitaire ont infléchi les tendances d'évolution des ressources des associations observées sur une longue période, et en premier lieu la tendance croissante des budgets associatifs à tirer leurs ressources des recettes d'activité : alors que leur part dans les budgets était croissante depuis au moins

deux décennies, sous l'effet d'un double processus de croissance de la part des ventes aux usagers et de transformations des subventions publiques en commandes publiques, les recettes d'activité se sont maintenues en 2020 à leur niveau observé en 2017, date de la précédente édition de notre enquête. Les interruptions d'activité se sont en outre traduites par une baisse notable des ventes aux usagers tandis que les commandes publiques ont vu leur poids relatif augmenter sous l'effet du surcroît d'activité des associations des secteurs humanitaire, d'action sociale et de santé dont les ressources sont composées pour une large part de commandes publiques et des aides apportées aux associations dans ce contexte qui ont pu prendre la forme de financements contractuels. La part des subventions publiques, en baisse régulière et importante sur le long terme, est restée en 2020 à son niveau de 2017 : les collectivités publiques ont en effet fréquemment été amenées à maintenir leurs subventions aux associations, y compris à celles qui ont connu des interruptions importantes d'activité afin de prévenir une destruction partielle du tissu associatif.



UN REPOSITIONNEMENT DES ACTEURS PUBLICS DANS LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Le positionnement des acteurs publics dans le financement des associations s'est également trouvé percuté par la crise sanitaire. Les financements de l'État, qui avaient sur le long terme décliné de façon régulière et importante avec la décentralisation d'abord, puis avec le changement de philosophie intervenu dans les relations entre l'État et les associations au début des années 2000, se sont maintenus en 2020 à leur niveau de 2017 (10 %). La part des financements en provenance des communes, également en baisse sur le long terme, s'est même légèrement accrue : elle est passée de 11 % à 12 % du budget cumulé du secteur associatif. Les financements des départements se sont situés en 2020 à leur niveau de 2017, soit 12 % du budget cumulé total (Tableau 2).



Tableau 3 - Évolution de l'origine publique et privée des ressources de 2005 à 2020

	2005	2011	2017	2020
Financements privés	49%	51%	56%	48%
Adhérents	12%	11%	9%	7%
Dons, mécénat, fondations, associations	5%	4%	5%	5%
Vente aux usagers	32%	36%	42%	36%
Financements publics (Commandes et subventions publiques)	51%	49%	44%	52%
Communes	14%	11%	11%	12%
Départements	10%	12%	12%	12%
Régions	4%	4%	4%	5%
État	12%	11%	10%	10%
Union européenne	1%	1%	1%	1%
Organismes sociaux	7%	7%	4%	8%
Autres financements publics	3%	3%	3%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête CES - CNRS Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022



Les changements intervenus en 2020 dans les tendances d'évolution des ressources du secteur associatif, et notamment dans le niveau et les formes des financements publics, sont le résultat de la situation exceptionnelle générée par la crise sanitaire. L'avenir dira si - et dans quelles proportions - ces changements ont modifié durablement le profil du financement du secteur associatif, ou si la crise sanitaire a seulement constitué une parenthèse dans les tendances d'évolutions observées sur long terme.

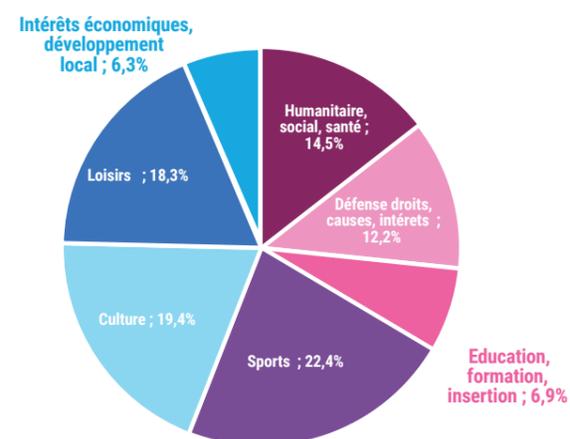
LE BÉNÉVOLAT DANS LA CRISE SANITAIRE

Au cours de l'année 2020 le bénévolat a subi les effets des nombreuses perturbations qui ont affecté la vie associative du fait de la pandémie de la Covid 19. Les confinements et les suspensions ou interdictions temporaires d'activité ont conduit à la suspension au moins temporaire de nombre de participations bénévoles. À quoi il faut ajouter les mises en retrait de certains bénévoles soucieux de se prémunir contre la contamination.

22,5 millions de participations bénévoles

Parce qu'un bénévole peut être actif dans plusieurs associations, une enquête auprès de ces dernières ne permet pas de connaître le nombre de bénévoles mais uniquement le nombre de participations bénévoles. L'enquête réalisée pour cette quatrième édition de l'ouvrage Le Paysage associatif français conduit à estimer le nombre de ces participations en 2020 à environ 22,5 millions. 60 % d'entre elles sont réalisées dans l'ensemble constitué des secteurs sportif, culturel et de loisirs (figure 1). Ces activités à caractère récréatif précèdent le secteur de l'humanitaire, du social et de la santé qui est lui-même suivi de la défense de droits, de causes et d'intérêts.

Figure 1. Répartition des participations bénévoles par secteur d'activité (en %)



Source : Lionel Prouteau et Viviane Tchermong, avec la collaboration de Laura Nirello et Muriel Tabariés. Le paysage associatif français – Mesures et évolutions - Éditions Lefebvre Dalloz, août 2023, 389 p.



La répartition de ces participations bénévoles diffère toutefois selon que les associations ont ou non des salariés. Considérées globalement, c'est-à-dire tous secteurs confondus, les associations employeuses mobilisent 16 % des participations totales. Le secteur de l'humanitaire - social - santé en regroupe plus d'un quart et l'ensemble sport-culture-loisirs moins de la moitié. À l'inverse, le premier ne concerne que 12 % des participations bénévoles des associations sans salarié mais le second 63 %.

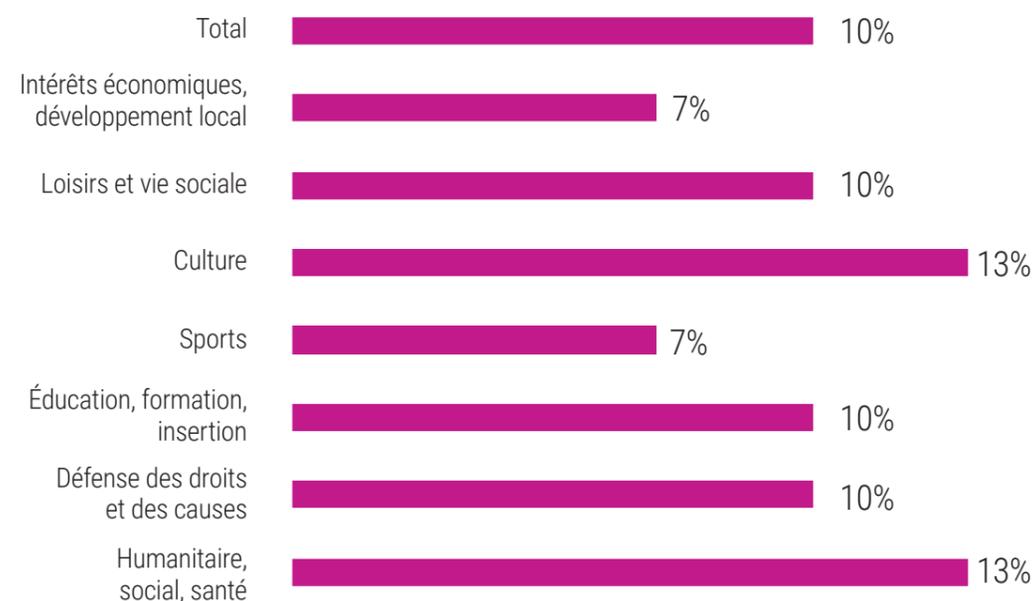
Mise en retrait de bénévoles et pertes de participations

Parmi les facteurs ayant conduit à l'interruption de l'activité bénévole, notre enquête s'est plus particulièrement penchée sur les mises en retrait décidées par les bénévoles eux-mêmes, tout particulièrement pour des raisons sanitaires, même si d'autres motifs ont pu également jouer. 45 % des associations répondantes ont déclaré avoir connu, peu ou prou, une telle situation de retrait. Au total, ce sont un peu plus de 6 millions de participations qui ont été concernées, soit 27 % de l'ensemble de celles estimées pour l'année 2020. Si aucun secteur d'activité n'a été épargné, trois d'entre eux ont été plus particulièrement touchés : l'humanitaire-social-santé, la culture et les loisirs (respectivement 32 %, 33 % et 31 % des participations totales de 2020). Dans les associations employeuses du premier de ces trois secteurs, ce sont même 40 % des participations qui ont été affectées par ces mises en retrait. La plus grande exposition aux dangers de contamination chez les seniors, fortement représentés dans le bénévolat des associations d'action sociale et caritative a très probablement joué un grand rôle dans les retraits qu'a connu ce secteur.

Avec l'amélioration progressive du contexte sanitaire, les bénévoles ont pu reprendre leurs activités associatives qu'ils avaient interrompues. Au moment où les réponses aux questionnaires ont été collectées, c'est-à-dire à la fin de l'année 2021 et au début de l'année 2022, ces reprises d'activité concernaient 62 % des participations bénévoles ayant fait l'objet de mises en retrait. Le « taux de pertes » était donc de près de 40 % ce qui représentait 10 % du total des participations de l'année 2020, avec des différences selon les secteurs d'activité (figure 2).

Ces constats appellent deux remarques. En premier lieu, les raisons de ces non-retours sont probablement d'ordre divers. Le principe de précaution a certainement joué, notamment chez les seniors, dans la mesure où la situation sanitaire, en voie d'amélioration, n'excluait toutefois pas le risque de contamination. Mais d'autres facteurs ont pu également contribuer à un désengagement durable. Il est par exemple possible que certains bénévoles aient, au gré des confinements, découvert de nouveaux centres d'intérêt qui se sont substitués à l'engagement associatif. Il n'est également pas exclu que la crise sanitaire ait été l'occasion pour certains bénévoles de s'interroger sur le sens de leur engagement et/ou de hâter une décision de départ jusqu'alors différée. En second lieu, il faut souligner que le constat de perte de bénévoles ainsi fait l'a été un an et demi à deux ans après les débuts de la pandémie de Covid 19. Il ne peut être exclu que le nombre de reprises d'activité ait augmenté depuis lors, ou que l'arrivée de nouveaux bénévoles ait compensé les pertes consécutives à la crise sanitaire.

Figure 2. Pertes de participations bénévoles en pourcentage des participations déclarées par l'ensemble des associations en 2020, par domaine d'activité



Source : Lionel Prouteau et Viviane Tchermong, avec la collaboration de Laura Nirello et Muriel Tabariés. Le paysage associatif français – Mesures et évolutions - Éditions Lefebvre Dalloz, août 2023, 389 p.

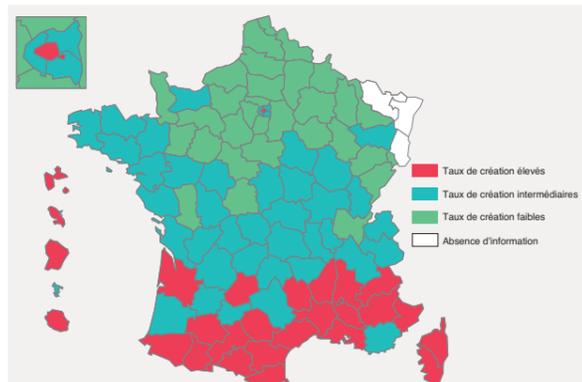
UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE DES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS DE 2011 À 2022

La quatrième édition du Paysage associatif français consacre un chapitre aux créations départementales observées sur une période de 12 ans des associations régies par la loi de 1901. Les données relatives aux créations de ces associations sont issues du Journal officiel. Elles excluent le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle dont les associations relèvent d'un régime particulier. L'accent est mis ici sur deux aspects du travail présenté dans le chapitre de l'ouvrage : les disparités départementales en termes de créations et les effets de la crise sanitaire de la Covid 19 sur ces créations.

Des disparités géographiques dans les dynamiques de création d'associations

En matière de démographie associative, les comparaisons des dynamiques territoriales n'ont de sens que si les données relatives à chaque territoire sont rapportées à sa population. Ce sont donc ici les taux de création départementaux qui sont pris en considération, et plus précisément le nombre de déclarations de création pour 10 000 habitants (‰). L'indicateur calculé est une moyenne sur la période 2011-2022

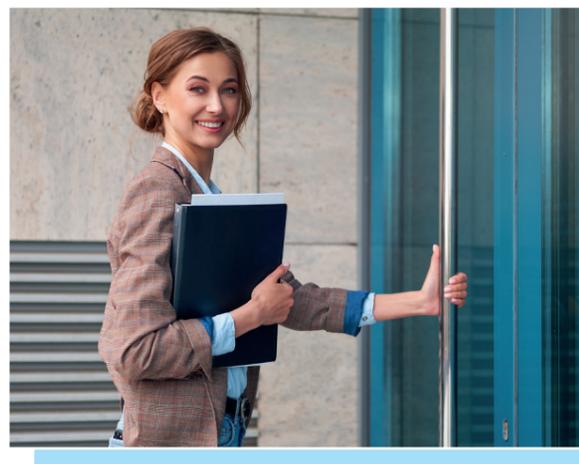
Carte 1 : Taux de création d'associations par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Réalisé avec Philcarto * <http://philcarto.free.fr>
Source : Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog, avec la collaboration de Laura Nirello et Muriel Tabariés. **Le paysage associatif français - Mesures et évolutions** - Éditions Lefebvre Dalloz, août 2023, 389 p.

L'examen de ces taux sur le territoire français (moins les 3 départements sus-indiqués) fait apparaître de nets contrastes géographiques. Pour mieux les visualiser, 3 tranches de taux ont été constituées : les taux élevés (supérieurs ou égaux à 12 ‰), les taux intermédiaires (égaux ou supérieurs à 9 ‰ et inférieurs à 12 ‰) et les taux faibles (inférieurs à 9 ‰) (carte 1).

À l'exception de Paris, qui a le taux de création le plus haut de tous les départements (21,3 ‰ sur la période contre 10,6 ‰ pour la France entière), les taux de création les plus élevés sont localisés dans le sud de la Métropole et dans les DOM (hors Mayotte). Les taux intermédiaires se situent très majoritairement dans une large bande médiane de la Métropole (plus Mayotte) tandis que les taux faibles se concentrent dans le nord de la France métropolitaine, le taux le plus bas étant celui de l'Aisne (6,8 ‰) (carte 1).



À l'exception de Paris, qui a le taux de création le plus haut de tous les départements (21,3 ‰ sur la période contre 10,6 ‰ pour la France entière), les taux de création les plus élevés sont localisés dans le sud de la Métropole et dans les DOM (hors Mayotte). Les taux intermédiaires se situent très majoritairement dans une large bande médiane de la Métropole (plus Mayotte) tandis que les taux faibles se concentrent dans le nord de la France métropolitaine, le taux le plus bas étant celui de l'Aisne (6,8 ‰) (carte 1).



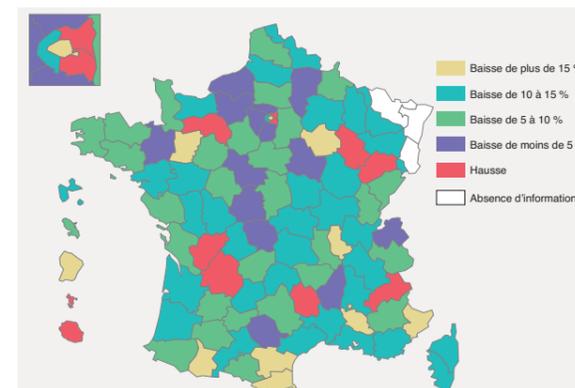
Cette partition géographique se retrouve tendanciellement (avec des nuances plus ou moins marquées) lorsque sont examinés les taux de création par secteur d'activité, moyennant une modification des bornes distinguant les 3 tranches de taux (forts, faibles et intermédiaires) pour chacun des secteurs. Il n'y a guère que l'éducation et la formation ainsi que, mais dans une moindre mesure, les amicales qui marquent une différence. Dans le premier de ces secteurs tout particulièrement, les taux forts et les taux faibles sont assez uniformément répartis sur le territoire national.

Crise sanitaire et création d'associations

En 2020, la quasi-totalité des départements a connu une chute des créations par rapport à l'année précédente, hormis l'Essonne et Mayotte. Mais cette chute a été d'une ampleur très variable sans qu'il soit possible de tirer des conclusions claires de la cartographie des différences constatées. Le Lot, le Cantal, la Meuse et les Ardennes subissent la baisse la plus sévère (entre 25 et 28 %). La reprise des créations se fait sentir dès 2021 mais très inégalement puisque dans 20 départements une baisse est de nouveau observée. Au cours de l'année 2022 la progression des créations se confirme mais il reste des exceptions : 14 départements connaissent une baisse par rapport à l'année précédente. Finalement, quel bilan pouvait-on faire au début de l'année 2023 quant à l'impact de la crise sanitaire sur les créations d'associations ?



Carte 2 : Évolution de la moyenne des créations d'associations sur les années 2020-2022 par rapport à celle des années 2017-2019 (en %)



Réalisé avec Philcarto * <http://philcarto.free.fr>
Source : Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog, avec la collaboration de Laura Nirello et Muriel Tabariés. **Le paysage associatif français - Mesures et évolutions** - Éditions Lefebvre Dalloz, août 2023, 389 p.

Afin de répondre à cette question, une comparaison par département a été faite entre le nombre moyen de créations d'associations sur la période 2019-2022 et le nombre moyen sur les 3 années d'avant la crise, c'est-à-dire 2017-2019. Le nombre de départements pour lesquels la moyenne des créations de 2020 à 2022 est inférieure à celle de 2017-2019 l'emporte très largement (carte 2). Ils sont 87 sur 98 dans ce cas, avec des situations une nouvelle fois assez diverses : pour 14 d'entre eux la baisse est inférieure à 5 % mais pour 44 autres elle est de plus de 10 %, atteignant même 16 % à Paris, dans l'Aube, le Rhône et le Vaucluse, 17 % dans les Alpes-Maritimes et même 23 % dans les Hautes-Pyrénées. Parmi les 11 qui dérogent à la règle, c'est-à-dire qui connaissent au cours de la seconde période un nombre de créations légèrement (voire très légèrement) supérieur à celui de la première, 5 se situent dans la partie nord de la Métropole (Haute-Marne, Haute-Saône, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Orne), 4 dans la partie sud (Hautes-Alpes, Dordogne, Charente, Lozère) et deux dans les DOM (Mayotte et La Réunion).

La reprise des créations se consolidera-t-elle en 2023 ? Il est évidemment trop tôt pour le dire au moment où cette courte présentation est rédigée, mais sur les 10 premiers mois de l'année et au niveau national, le nombre de créations s'avère supérieur à celui de la même période de 2022 de près de 6 000 unités. Cela ne signifie évidemment pas que ce mouvement concerne tous les départements à l'identique.



**Partenaire de plus
d'1 association sur 4*,
le Crédit Mutuel
agit concrètement
pour le monde
associatif.**

Que votre association soit petite ou grande,
locale ou nationale, en création ou en développement,
le Crédit Mutuel est à vos côtés.

**Retrouvez-nous sur [associatheque.fr](https://www.associatheque.fr)
ou dans nos caisses locales.**

Crédit  Mutuel

Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,6 millions de clients-sociétaires.

***Source : Enquête CES - CNRS Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Centre de Recherche sur les Associations, 2021-2022.**